

Journal du Par, Franc, 5th, Monre-Ville  
IN-HOC SIGNO VINCES  
"La Croix"  
309 RUE SAINT-PAUL  
Boite de Poste 9175  
JOSEPH BEGIN  
Directeur - Propriétaire  
Téléphone : Bell Main 6974.

# La Croix

Le Samedi, 18 Décembre 1909. Vol. VII, No 48

JOURNAL CATHOLIQUE  
309 RUE SAINT-PAUL, MONTRÉAL.

ABONNEMENTS  
(Payables d'avance)  
CANADA  
1 an, \$5; 6 mois, \$3.00  
ÉTATS-UNIS  
1 an, \$6.00; 6 mois, \$3.50  
ÉTRANGER (Union postale)  
1 an, \$8.00; 6 mois, \$4.50  
Un numéro, 5 c.

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

## L'ENSEE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.  
LEON XIII

## Les peines afflictives dans les écoles

L'école gratuite et les mineurs d'ouvriers

A l'occasion du jugement porté par le juge Bazin contre une pauvre maîtresse d'école, la Patrie, bonne à toutes les sauces, revient encore sur la question des punitions afflictives.

Il doit y avoir à ce journal quelques anciens mauvais élèves qui conservent rancune à certains de leurs instituteurs qui ont pu être contrainsts de leur administrer la férule!

Si les rédacteurs de la Patrie et bien d'autres avec eux avaient été professeurs pendant un mois seulement, je crois qu'ils n'auraient pas autant de zèle contre les punitions afflictives; ils comprendraient mieux qu'elles sont parfois nécessaires pour certains caractères voire même indispensables, et que ce serait une vraie cruauté de ne pas se servir de ce moyen, qui a presque toujours l'effet de maintenir l'élève dans le devoir, lorsqu'il est sagement appliqué, bien entendu.

Pendant ma longue carrière de professeur (car j'ai enseigné durant trente-trois ans), j'ai pu constater les bons effets d'une punition afflictive donnée à propos et avec calme; il ne faut pas d'abus, sans doute; car l'abus ne vaut rien, quand il n'est pas dommageable.

Un jour, Henri IV, roi de France, se plaignait devant de vieux serviteurs, de certains défauts qui lui faisaient sérieusement tort; et ces braves gens de lui dire: «Sire, vous aviez ces défauts dans votre jeunesse.» — Alors le roi frappa violemment sur une table en s'écriant: «N'y avait-il pas de verge dans mon royaume à cette époque? Pourquoi ne s'en est-on pas servi? Je ne gémirais pas aujourd'hui sous le poids de ces défauts qui m'humilient et nuisent à mon gouvernement.»

Le père de saint François de Sales venait de donner une forte punition afflictive à son enfant pour une faute relativement légère; l'enfant fit à son père la remarque que la rigueur de la punition dépassait la gravité de la faute. — «C'est afin que tu t'en souviennes», ajouta le père. François s'en est souvenu; il est devenu évêque, docteur et saint; et pourtant il n'était pas doux de caractère!

Saint Grégoire le Grand avait sa verge près de lui pendant qu'il donnait ses leçons de plain-chant. Il paraît que saint Léandre n'était pas doux pour son frère saint Isidore.

«Celui qui aime son fils le châtie, ou ne lui ménage pas la verge», dit l'Écriture. Le divin Maître n'a-t-il pas chassé les vendeurs du temple avec des fouets? Et pourtant, il avait dit: «Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.» «Je donne ma vie pour mes brebis», disait-il aussi, ce qu'il fit effectivement. Il les aimait donc ses brebis, puisqu'il a donné sa vie pour elles et, pourtant, il n'a pas ménagé le fouet à ceux qui le méritaient.

Je suis le premier à prêcher la douceur envers les enfants que j'aime beaucoup, mais une douceur bien entendue, sagement réglée; pas de faiblesse; encore moins de lois qui lient les mains des maîtres et des

maîtresses. On aurait grand tort de le faire.

Il est vrai qu'on n'inflige plus la peine du fouet aux condamnés, comme le dit la Patrie.

Est-ce un bien?

Et bientôt la peine capitale ne sera plus dans les mœurs; des tendances fort accentuées s'annoncent en ce sens; ne sera-ce pas un mal? Que voulez-vous, nous sommes en un siècle de progrès!... la canaille doit triompher ici-bas et le juste déchoir; le mot d'ordre est donné. On plaint l'assassin: pauvre fou!... Quant à la victime elle est reléguée aux oubliettes! Ne faut-il pas être de son siècle?!

Le même sac à tout mettre, la Patrie, nous parle longuement du mouvement des ouvriers en faveur d'une commission scolaire unique pour Montréal et élue par le peuple. Rodier, le soi-disant délégué des ouvriers, mais l'interprète sûr des autres chefs ouvriers, qui ont préféré ne pas paraître cette fois-ci, fait dire à ses soi-disant commettants que l'enseignement gratuit et l'uniformité des livres sont nécessaires et désirés par eux.

Nos mentors modernes ignorent probablement que ces deux mesures ont fait un complet fiasco en France et qu'on y a obtenu des résultats diamétralement opposés à ceux qu'on attendait.

D'après M. Rodier, il n'est pas du tout question de causer de l'embarras au clergé!

Le clergé ne craint rien pour lui-même, mon cher monsieur Rodier; ce ne sont pas ses affaires qui pourraient être en jeu mais bien celles des âmes qui lui sont confiées et qu'il doit défendre contre les loups ravisseurs...

Encore de la Patrie bien entendue! On trouve là des marchandises de toute espèce!

Un bon philanthrope, probablement un salarié du gouvernement, se plaint de ce que les veuves et les enfants des employés du gouvernement sont laissés sans secours ou sans pension.

Va-t-il falloir maintenant que le pays fasse vivre les fils de tous ceux qui ont trouvé grâce aux yeux des maîtres du jour, sous prétexte que leurs pères ont été les employés du gouvernement! Huit cent piastres par année, c'est un bon salaire; que d'ouvriers gagnent moins sans que leurs patrons dotent leur famille d'un revenu après leur mort. Que les employés du gouvernement, qui veulent faire un avenir quelconque à leur famille fassent assurer leur vie. Pour cette fin ils n'ont qu'à épargner au lieu de vivre en gros seigneurs. Il est à remarquer que beaucoup de ces messieurs ont au-delà de huit cents piastres. J'ai connu l'un de ces employés qui me disait avoir reçu un salaire de huit mille piastres par année de ses amis les gouvernants et cela pendant assez longtemps. Et tout vieux garçon qu'il était, il se trouvait sans ressource. Aurait-il fallu lui fonder une pension pour le tirer de la misère? Certes, il ne serait pas juste que tout le reste du pays souffrit pour quelques privilégiés... Les juges, après être sortis de charge, reçoivent une grosse rente; les députés, soit à Ottawa, soit à Québec, se sont adjugé une augmentation de salaire; les sénateurs et les conseillers législatifs participent aux mêmes bienfaits; aux deux parlements coulent le lait et le miel; rien n'y manque, pas même les employés qui y pullulent! Mais, pour les colons

pas de chemins; et pour notre province pas de colons. Pour ces œuvres il n'y a jamais suffisamment d'argent dans le trésor public. On croit faire beaucoup quand on a donné un mince bonus à une maîtresse qui s'est imposé un surcroît de travail, qui a souvent affaire à des enfants mutins, mal élevés, grossiers, indolents qui lui donnent mille peines, et à laquelle les parents de ces élèves se croient en droit de venir chanter pouille quand leur progéniture mal dressée se plaint ou reste stationnaire!

Imaginez-vous donc une maîtresse qui reçoit le salaire énorme de cent piastres par année, les deux tiers à peu près de ce que reçoit une bonne ou la moitié du salaire d'une fille qui travaille aux usines, et c'est aux petits grossiers, aux petits insolents, quelquefois aux petits tyrans, qui s'étudient à faire souffrir leur maîtresse, que vont les sympathies de la Patrie! Une pauvre petite maîtresse s'oublie un peu à l'endroit d'un enfant récalcitrant, et la feuille à tout dire se réjouit de ce qu'elle a été traduite devant les tribunaux et condamnée! Des exploiters avides et véreux corrompent et perdent l'enfance, elle laisse faire; plus que cela, elle fait force réclames ou annonces en faveur des corrupteurs!

Quand la chair est mortifiée, c'est un crime! Outrage-t-on la morale, ce n'est rien! Oh! que la justice humaine a parfois la vue courte! Heureusement, il y aura un jugement général pour remettre toute chose à sa place.

PIERRE BAYARD

## GUERRE AU ROI DU JOUR!

La campagne contre le roi du jour, l'alcool, se poursuit à Montréal avec la plus grande activité.

Le règlement Carter statuant sur la fermeture des buvettes de bonne heure subira sa deuxième lecture lundi au Conseil de Ville.

En dépit des requêtes que les débitants de liqueurs font signer à l'encontre, nous espérons qu'il sera voté.

Les buvetiers sont aux abois. Ils voient d'un oeil sérieusement inquiet la nouvelle levée de boucliers qui vient de se faire à Montréal contre leurs tavernes. Ils pensaient, après avoir acheté, par leurs annonces abondamment rémunérées, le concours de la presse quotidienne de langue française de notre ville, ne faire qu'une bouclée de notre petite armée appuyée notamment par la Croix. Mais ils comptaient sans la bravoure et la vaillance de nos soldats. Ils ne savaient sans doute pas que Gédéon avec 300 hommes bien aguerries put mettre en déroute une multitude d'ennemis. Ils vont l'apprendre demain soir au "Monument National".

Mais que fait donc le Percepteur du revenu des licences avec les cinq cent cinquante accusations portées contre la plupart des hôteliers de Montréal par la Ligue anti-alcoolique? Quelle est donc la cause du retard, de la négligence ou de l'insouciance qu'il apporte à l'inscription de ces causes en Cour de Police, avant que le temps légal de ce faire soit passé?

Donnez les raisons de votre étrange conduite, M. le Percepteur! Si c'est le Procureur général de Québec qui vous empêche d'agir, nous voulons le savoir, ou si vous avez peur des buvetiers, nous voulons le savoir aussi; car votre silence vous condamne. Parlez!

JOSEPH BEGIN.

Si vous aimez vraiment la «Croix», vous chercherez à la faire lire par ceux qui vous entourent.

## FAUTE DE TEMPS

Nous avions plusieurs sujets de la plus haute importance à traiter dans cette édition de la Croix, mais l'organisation de la grande démonstration anti-alcoolique qui aura lieu demain soir au "Monument National" nous demandant une bonne partie de notre temps, nous sommes obligés de remettre à la semaine prochaine l'étude de ces sujets.

LE DIRECTEUR.

## LARGE TROUÉE

L'article de notre mitrailleur, intitulé: Un coup de canon sur le camp ennemi, a fait une large trouée dans les rangs des buvetiers.

Nous en avons fait un tirage spécial de plusieurs milliers d'exemplaires qui ont été distribués par toute la ville en vue de l'assemblée anti-alcoolique de demain soir.

Guerre à l'alcool, sans trêve!

## UNE NOUVELLE BLESSURE FAITE A LA NATION POLONAISE

Le gouvernement russe a décidé de détacher de la Pologne russe, à laquelle on a encore laissé un semblant d'autonomie les deux provinces orientales de la Pologne russe déjà si raccourcie par Catherine II et plusieurs de ses successeurs.

Ces provinces, celles de Lublin et de Siediec, forment 31,149 kilomètres carrés, c'est-à-dire le seizième de l'étendue du territoire de la France, et comptent près de 2 millions d'habitants, presque tous Polonais et catholiques.

Elles formeront dorénavant un gouvernement de l'empire russe, dont le siège sera à Chelm, ville de la province de Lublin, comptant environ 12,000 habitants, presque tous juifs.

Ce qui est également grave, c'est que le siège diocésain de Lublin sera détaché de la métropole de Varsovie et incorporée à la province métropolitaine russe de Mohilew. Cette incorporation aura pour conséquence que l'enseignement religieux et profane devra être donné en russe.

Et personne n'est là pour plaider auprès de Nicolas II et la cause de tout un peuple et le respect des traités signés et des promesses solennellement faites.

## Ce que l'on pense de la "Croix"

Un membre du clergé nous écrit:

..... 16 décembre 1909.

A. M. J. BEGIN, Directeur de la Croix, Montréal.

Cher monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus le montant de mon abonnement à la "Croix" pour 1910.

C'est peut-être rien ajouter au mérite bien connu de votre vaillant journal, mais je ne puis m'empêcher de vous dire sincèrement que je suis content de la Croix.

Et je suis convaincu que si nous avions seulement dans notre province trois journaux dans le genre combatif du vôtre les "petits réformateurs modernes" n'auraient pas tant de toupet!

Continuez donc à combattre le bon combat, car le bon Dieu bénit votre oeuvre. Criez bien haut et bien fort comme vous le faites si courageusement: Gare aux ennemis, gare aux franc-maçons!

Bien à vous en N. S. ....

Un vrai soldat du Christ ne craint pas de se faire le défenseur public de la «Croix».

Trouvez à la «Croix» de nombreux lecteurs. Elle pourrait en avoir cinquante mille si chacun de ses abonnés actuels faisait un peu de propagande en sa faveur.

## LE CLERGE ET LA POLITIQUE

L'autre jour, M. C. .... m'aborde et, sans tambour ni trompette, m'adresse cette question: Je sais qu'il n'est pas dans vos habitudes de celer la vérité et que vous la dites carrément à quiconque veut l'entendre, même à ceux qui ne le veulent pas! Est-il permis aux prêtres de faire de la politique active?

D'abord, lui dis-je, vous me rappelez un peu les pharisiens qui, pour tenter le Seigneur, lui demandèrent s'il était permis de payer le tribut à César. Eh bien! avant de vous répondre, permettez-moi de vous poser quelques questions à mon tour: j'espère que vous me répondrez au moins avec autant de franchise que les pharisiens et les hérétiques le firent au Sauveur:

— Y a-t-il une loi qui frappe le clergé d'incapacité légale?

— Je n'en connais pas et il ne doit pas y en avoir.

— Les prêtres sont-ils citoyens comme tout autre?

— Pourquoi pas?

— Le prêtre doit-il comme tout bon citoyen s'intéresser à la chose publique, c'est-à-dire à la prospérité du pays?

— Pas l'ombre d'un doute.

— Le prêtre serait-il excusable de faire volte face à tout ce qui intéresse la patrie, de demeurer indifférent à sa prospérité ou à sa ruine, à son honneur ou à sa honte?

— Non, non, cent fois non!

— Le prêtre qui prétend accomplir ses devoirs de citoyen touchant la politique est-il blâmable?

— Qui pourrait l'en blâmer?

— Dans ce cas, mon bien cher ami, je vous répondrais, conformément à vos propres aveux, que non seulement il est permis aux prêtres de faire de la politique active, mais que, dans bien des cas, c'est pour eux un devoir de conscience tout spécial.

D'ailleurs, voici ce que disait M. François Langelier sur ce sujet en 1875: «Les curés ont le droit de voter, de discuter les questions d'intérêt public». Est-ce clair? vous savez que M. François n'est pas le premier venu et qu'il n'a jamais été trop tendre pour les curés!

— Passe pour la discussion puisque M. Langelier admet qu'elle est légitime, mais en chair, il me semble qu'un prêtre ne devrait jamais dire un seul mot de politique, encore moins en confession; sur ce point je suis positivement que monsieur Langelier est irrédicible et tous ceux de son camp avec lui.

— N'allez pas trop vite mon ami.

Est-il permis à un curé de dire en chaire: mes frères, vous savez que des voleurs rôdent dans les environs et que les ours et les loups ont déjà fait des ravages considérables, tenez-vous sur vos gardes, vous êtes en conscience obligés de veiller sur vos enfants afin qu'ils ne s'exposent pas.

Or, en politique, il y a des voleurs, des ours et des loups dangereux qui ne devraient jamais émerger au pouvoir public. Comme pasteur chargé de la garde des âmes, le curé prévient ses ouailles et leur apprend, ce qu'ils ignorent probablement, qu'en conscience ils ne doivent pas voter pour de semblables individus. En ceci le curé ne fait qu'accomplir un devoir de sa charge; tant pis pour ceux qui ne suivent pas l'avis de leur pasteur; ils seront seuls responsables devant Dieu, car en leur traçant une règle de conduite le curé n'a nullement entravé la liberté de ses paroissiens.

— Mais, dans ce cas, le curé suit au parti.

— Pesez bien mes paroles, mon ami. Un parti, quel qu'il soit, qui identifie ses intérêts avec ceux de certains citoyens capables de causer un grand tort à la religion par les principes erronés qu'ils émettent publiquement et même clandestinement, ne mérite pas la confiance du peuple; entendez-vous? c'est un parti pourri et dangereux; ce n'est pas attaquer un parti que de répudier certains membres de ce parti, lorsque ces derniers ne sont pas bien qualifiés. Que le parti en question jette l'ivraie dehors, les prêtres conscients du bien des âmes se tiendront alors par-

faitement en repos. Quand à la discipline, lorsqu'un docteur connaît son directeur de conscience, les politiciens n'ont rien à y voir; chacun est libre de prendre conseil auprès de qui bon lui semble.

D'ailleurs, on n'a jamais vu un curé courir les groupes d'électeurs pour épêcher un adversaire d'exprimer leur programme; ce ne sont pas les curés qui en temps d'élections passent la journée pour corrompre les électeurs; ce ne sont pas les curés qui paient des journaux pour mentir et pour tromper l'électorat; ce ne sont pas les curés qui frappent d'incapacité toute une classe de citoyens pour les châtier de n'avoir pas voté pour eux, et qui accordent toutes les faveurs, toutes les positions à leurs partisans, à l'exclusion des hommes les mieux qualifiés des autres partis; ce ne sont pas les curés qui font du patronage à outrance, pour forcer en quelque sorte le peuple à donner son suffrage au parti régnant afin d'avoir une plus large part aux deniers publics que nos politiciens administrateurs et distributeurs avaient au point de départ; et toujours dans le but de consolider leurs sièges.

Veilà de l'influence indue courante exercée quotidiennement par nos pharisiens de la politique qui avaient des chameaux par centaines alors qu'ils craignent qu'un misérable moucheron étouffe leurs voisins!

— Certes, vous n'y allez pas à petits coups, repris-je; vous tapes fort et pourtant votre raisonnement me paraît juste.

— J'ajouterais, mon bon ami, que les gens qui tombent contre l'influence spirituelle indue du prêtre ne sont pas ceux dont la conscience est la plus nette et la plus pure. Ce sont, en général, des personnages qui ont une lumière et qui prétendent, à la faveur des ténèbres, monter à des positions que leurs mérites leur interdisent, et, comme le prêtre est en mesure de mettre les doigts sur leurs yeux plus adroitement que bien d'autres, ils lui font la guerre, c'est tout naturel.

Un jour, Gambetta dut recourir à certains membres du clergé pour régler une question qu'il avait beaucoup à cœur; naturellement, en habile politicien, il fut glisser quelques bons mots à l'endroit de ses adversaires amis! Sur ce, l'un des prêtres présents lui fit cette remarque: Comment concilier, Monsieur, ces paroles avec celles que vous avez prononcées au sein du parlement: «Le clergé, voilà l'ennemi!» Sans se déconcerter Gambetta répondit:

«Ah! en cette circonstance, j'ai eu pas complètement mes paroles. «Le clergé, voilà l'ennemi» avec entente de la canaille!» Ces dernières paroles se passant de tout commentaire, et corrigées bien, signifièrent que le tribun reconnaissait cette même canaille à fond puisque son état lui-même!

— Je suis enchanté de vos réponses; elles sont excellentes! Permettez-moi une autre question, s'il vous plaît. Plusieurs disent que l'Église est supérieure à l'Église, qu'en pensez-vous?

— Si je vous disais à mon tour que Londres est supérieure à l'Empire britannique que répondriez-vous?

— Ma foi, je crois que je ne répondrais rien, tant vous me parlez d'absolument.

— Vous seriez parfaitement le droit de me traiter ainsi; mais, en ce qui me concerne, je ne voudrais pas que Londres soit supérieure à l'Empire britannique que répondriez-vous?

— Mais, dans ce cas, le curé suit au parti.

— Pesez bien mes paroles, mon ami. Un parti, quel qu'il soit, qui identifie ses intérêts avec ceux de certains citoyens capables de causer un grand tort à la religion par les principes erronés qu'ils émettent publiquement et même clandestinement, ne mérite pas la confiance du peuple; entendez-vous? c'est un parti pourri et dangereux; ce n'est pas attaquer un parti que de répudier certains membres de ce parti, lorsque ces derniers ne sont pas bien qualifiés. Que le parti en question jette l'ivraie dehors, les prêtres conscients du bien des âmes se tiendront alors par-

faitement en repos. Quand à la discipline, lorsqu'un docteur connaît son directeur de conscience, les politiciens n'ont rien à y voir; chacun est libre de prendre conseil auprès de qui bon lui semble.

D'ailleurs, on n'a jamais vu un curé courir les groupes d'électeurs pour épêcher un adversaire d'exprimer leur programme; ce ne sont pas les curés qui en temps d'élections passent la journée pour corrompre les électeurs; ce ne sont pas les curés qui paient des journaux pour mentir et pour tromper l'électorat; ce ne sont pas les curés qui frappent d'incapacité toute une classe de citoyens pour les châtier de n'avoir pas voté pour eux, et qui accordent toutes les faveurs, toutes les positions à leurs partisans, à l'exclusion des hommes les mieux qualifiés des autres partis; ce ne sont pas les curés qui font du patronage à outrance, pour forcer en quelque sorte le peuple à donner son suffrage au parti régnant afin d'avoir une plus large part aux deniers publics que nos politiciens administrateurs et distributeurs avaient au point de départ; et toujours dans le but de consolider leurs sièges.

tient le droit absolu de gouverner les Etats puisqu'il en est le seul et véritable maître. Tout chef d'Etat digne de ce nom doit se regarder comme le mandataire de Dieu et ne gouverner qu'en cette qualité; quiconque s'écarte de cette règle s'éloigne de sa vraie mission; ce n'est plus qu'un usurpateur audacieux qui devra rendre un terrible compte au juge souverain.

«Rendez-moi compte de votre administration»; «Les puissants seront puissamment tourmentés», dit le Seigneur..... Pour donner aux gouvernements, chrétiens surtout, un guide sur dans l'exercice de leurs fonctions si pleines de lourdes responsabilités, Dieu a créé un pouvoir supérieur, un tribunal suprême qui reçoit sa direction immédiatement d'en haut, ce pouvoir, c'est l'Eglise: «Allez, enseignez toutes les nations», toutes, pas de réserves, «Apprenez-leur à observer toute justice.» «Pais mes agnaux, pais mes brebis», c'est-à-dire les fidèles et leur chef les sujets et leurs maîtres. «Qui vous écoute m'écoute qui vous méprise me méprise». Ainsi, de par le divin Maître, c'est l'Eglise qui doit commander à l'Etat et non l'Etat qui doit régir l'Eglise.

D'ailleurs cette supériorité de l'Eglise sur l'Etat a été reconnue de tout temps. Samuel chef spirituel chez les Juifs, donne, au nom de Dieu, l'onction sainte à Saul et à David et leur confère ainsi la dignité royale. Plus tard, lorsque ces princes s'écartent de leur devoir, c'est encore Samuel et ses successeurs qui reçoivent du Seigneur l'ordre de les reprendre de leurs fautes.

Qui ne connaît l'empire exercé par les prophètes hébreux sur les princes d'Israël et de Judas, et sur leurs sujets? N'est-on pas étonné quelque fois de voir avec quelle liberté et quelle vigueur ils censuraient les violeurs de la loi, grands et petits?

Chez tous les peuples cette même autorité du pouvoir spirituel fait se sentir, parce que tous les peuples même les païens, ont regardé ce pouvoir comme émergeant plus directement de la divinité et partant plus grand, plus digne, plus redoutable.

Tous les grands princes chrétiens ont reconnu à l'Eglise ce pouvoir supérieur pour lequel ils n'ont cessé d'avoir les plus grands égards et la plus entière soumission. Constantin le Grand, Théodose le Grand, Charlemagne en sont des exemples très historiques.

Mais pourquoi ces immunités ecclésiastiques auxquelles le clergé tient tant? un prêtre n'est pas l'Eglise; comme simple individu, ou simple citoyen, il me semble qu'il doit être considéré, devant la loi, comme l'égal de tout autre citoyen et traité comme tel.

Sans doute, un prêtre n'est pas l'Eglise; de même, un député n'est pas le gouvernement; un juge n'est pas le corps judiciaire; un sénateur n'est pas le sénat; mais, puisque ces messieurs jouissent d'immunités, pourquoi le prêtre n'aurait-il pas le même avantage, alors que de droit ecclésiastique il ne relève que de ses supérieurs hiérarchiques comme de droit civil les juges et les sénateurs ne relèvent que de leurs pairs? Et puis, l'Eglise est une société parfaite pourvue de tribunaux; c'est la que ses ministres doivent être jugés et non devant ceux de l'Etat, qui en somme, sont beaucoup moins sévères que les tribunaux ecclésiastiques; on connaît, de nos jours, certains individus condamnés et rejetés par l'Eglise comme membres nuisibles et dangereux, pendant que l'Etat leur ouvre de grands bras et leur prodigue des embrassades de toutes les façons.....

Vous venez, cher Monsieur, de me prouver clairement la priorité de l'Eglise sur l'Etat, savez-vous cependant que beaucoup ne pensent pas comme vous à ce sujet et qu'aucun raisonnement ne pourrait les convaincre du contraire?

Je le sais et veuillez croire, cher Monsieur, que je n'en suis nullement surpris; il suffit pour cela d'avoir une légère connaissance du cœur de l'homme. Les tenants de la doctrine qui place l'Etat au-dessus de l'Eglise, c'est-à-dire la matière avant l'esprit sont d'accord avec eux-mêmes; pour ces messieurs en somme la terre passe avant le ciel, l'homme avant Dieu le corps avant l'âme; c'est de la logique, c'est la logique de ces insensés dont parle l'Ecriture et qui s'écriaient: «Buvons bien, mangeons bien, nous mourrons demain!» C'est la logique de la brute qui n'a pas d'espérance ou plutôt qui ne voit rien au-delà de son picotin; c'est la logique grotesque des libres viveurs, des libres penseurs et des libres faiseurs qui trouvent bon de s'assimiler à leur chat et à leur chien puisque bon nombre d'entre eux, comme Ferrer, leur patron, nient carrément l'immortalité de l'âme et la sanction future.

En tout cas, mon bien cher ami, soyez sûr que les enfants des hommes lut-

ront en vain contre l'Eglise. Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle». Les carcasses immondes des Briand, des Clemenceau, des Viviani et consorts se seront depuis longtemps effondrées dans la boue d'où elles sont sorties et l'Eglise qu'ils poursuivent maintenant de leur haine de sectaire aura continué à vivre; elle poursuivra comme par le passé sa marche triomphale à travers les siècles après avoir couché tour à tour, dans la poussière, ses ennemis et ceux de Dieu—«Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle».....

Encore quelques mots: Croyez-vous que ceux qui crient contre l'influence spirituelle indue du prêtre le font pour l'amour de Dieu, des âmes et du pays?

Croyez-vous que ces messieurs, pour la plupart, parcoururent les «hustings» et s'exposent à des extinctions de voix uniquement pour nos beaux yeux?

Vous figurez-vous que le plus pur dévouement les anime? Vous seriez bien candide de le croire!... Voyez donc comme bon nombre de nos hommes qui ont le bonheur de se caser au pouvoir s'enrichissent vite en général, comme ils vivent gros seigneur après avoir passé quelques années au parquet! Plusieurs sont entrés là maigres, court-vêtus avec pantalons qui criaient misère; peu à peu le gilet s'est allongé, et le pantalon à pris de l'ampleur. Quant à leur individu, il s'est si bien amélioré qu'il a fallu comme pour le rat de Lafontaine agrandir le trou pour le faire sortir!...

Trouvez-vous beaucoup de ces messieurs faisant parti de la Saint-Vincent de Paul? Pour ma part j'ai vu ces grands amis du peuple sortir plus souvent des banquets donnés au Frontenac ou au Windsor que des foyers de misères. Par contre que de gens faisant de l'influence indue j'ai rencontrés au chevet des malades et dans la mansarde des miséreux.

Que voulez-vous, à chacun son métier. Il y en a qui brassent des sous et de la boue; d'autres des bonnes œuvres!... On permet à ces derniers de chanter la messe et les vêpres, de confesser, de visiter les malades, de faire l'aumône, d'instruire les ignorants, même de jéner si la chose leur plaît, tout, tout, excepté l'influence indue: cette influence qui pourrait entraver les visées ambitieuses de certains individus mal notés ou arrêtés certains affamés du bord de la crèche, ne serait-ce pas cruel, injuste, criminel!... Vous riez!...

Ceci aurait peut-être son côté typique et pourrait exciter l'hilarité des gens de bonne humeur s'il n'y avait pas en dessous de tout cela une noire et profonde ingratitude.

Comment cela, repris C.  
—Ignorez-vous, mon bon ami, que la province de Québec est un don du clergé; que sans le clergé cette belle et prospère province ne serait rien ou presque rien?

—Vous me surprenez; franchement, je ne vous comprends pas; vous êtes le premier qui me parlez de la sorte, car j'avais toujours cru que la prospérité dont nous jouissons était due à nos hommes d'Etat. Ils nous le chantent si souvent. Expliquez-vous!

—Eh bien! voici. Croyez-vous, mon bon ami C., que les colons français si chrétiens du 17e et du 18e siècles seraient venus s'établir en Canada sans le prêtre? Nos fondateurs avaient si bien compris l'importance de cette question que, dès l'origine de la colonie, ils s'étaient empressés de solliciter l'aide des missionnaires; ces hommes intelligents n'ignoraient pas que sans le concours du prêtre toutes tentatives de colonisation auraient été complètement inutiles. Savez-vous également que toutes les paroisses de la province de Québec, toutes, remarquez-le bien, ont été fondées et développées par notre clergé? Essayez donc aujourd'hui encore de fonder une seule colonie canadienne française sans prêtre! Je puis vous assurer que le fiasco serait parfait! On s'étonne que notre race se soit multipliée si rapidement; à qui cette croissance rapide est-elle due? Est-ce aux aubergistes, aux teneurs de théâtres, aux prédicants des nouvelles doctrines, à nos grands réformateurs, aux petits sauteurs de barrières qui traduisent les curés devant les tribunaux pour prétendue influence indue? Non; c'est encore à notre clergé, par le soin scrupuleux qu'il a apporté à sauvegarder la moralité de nos populations que des malfaiteurs éhontés cherchent à ruiner. Le clergé et les communautés religieuses ont fondé les premières écoles et les ont multipliées; ils ont établi des hôpitaux et des maisons de charité; ouvert des collèges et formé les grands hommes qui ont été les défenseurs de la patrie.

De tous les petits parvenus qui se meuvent et qui se pavant de nos jours sous le beau ciel du Canada, combien y en a-t-il qui ne doivent pas au

clergé ce qu'ils sont en grande partie? C'est donc avec infiniment de raison que je vous affirmait, tantôt que Québec est un don du clergé; et c'est ce clergé qu'une clique infâme prétend bâillonner afin de l'empêcher de parler à ce peuple qu'il a formé, élevé et nourri de pain spirituel et à qui il a donné la vigueur et la fécondité que nous connaissons. Est-ce que ces hommes ingrats, pervers, aux vues obliques ne mériteraient pas le plus profond des mépris?

—J'ignorais ces choses; c'est bien dommage que notre peuple ne les connaisse pas mieux car, au moyen de certains journaux, pourtant payés grassement, avec notre argent, on lui donne de bien fausses idées à ce sujet; et j'ai bien peur qu'on réussisse à le gâter ici comme on l'a fait dans la mère-patrie. Notre peuple est bon et généreux, si tout ce que vous venez de me communiquer lui était connu, il est sûr qu'il ferait un mauvais parti aux coquins qui le trompent!

Je crois pouvoir vous affirmer, monsieur C., que bientôt notre clergé aura repris totalement son influence salutaire auprès de nos populations que des politiciens sans scrupule se sont efforcés de lui enlever au profit de leur cupidité. Oui, il a fini de courber le front devant la clique des tireurs de ficelles.

Tenez, voulez-vous que je vous fasse connaître l'impression que produit sur moi certain parti politique? Il me fait la figure d'un individu moral dont la tête se compose de radicaux, de franc-maçons et de juifs quimèment par des voies détournées. Letronc se compose de gens pas trop mal disposés mais ambitieux, avides, suffisants. C'est sur ce tronc que la tête s'appuie pour opérer son œuvre d'accaparement et de destruction. Enfin, les pieds sont représentés par la foule des électeurs qui se laissent prendre aux pièges et qui inconsciemment, bénévolement soutiennent une masse privée de cœur et celle-là, une tête sans cervelle ou, si vous voulez mieux, une tête pleine de malice doublée de la plus stupide et de la plus profonde hypocrisie. Cette tête qui s'est mise en frais de tout mener ici est la même qui a ruiné et gâté la France; c'est à cette tête que l'Espagne et le Portugal doivent leurs misères intestines; c'est elle encore qui tient le Pape prisonnier et lui prodigue l'insulte; c'est cette même tête qui donne le branle à toutes les persécutions contre le catholicisme; qui les alimente et les dirige, c'est sous son joug odieux et désorganisateur que nous serons bientôt, si nous ne nous rangeons pas hardiment et énergiquement en ligne de bataille contre elle et ses suppôts.

ANDRE CHAUVEAU.

### Contre la Chambre des Lords

M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, dont le budget a déchaîné la crise, a prononcé au Club national libéral, contre la Chambre des Lords, un violent discours dont on n'a encore que l'analyse.

Il a dit que le budget est enterché mais il est cert in qu'il ressuscitera glorieusement. Sa destruction a soulevé de graves questions. Le vote de mardi a clos un chapitre de l'histoire du pays ouvert il y a soixante dix ans; un nouveau chapitre commence sous de meilleurs auspices que le précédent.

Le parti tory, revenant à sa tactique habituelle, fait appel au protectionnisme; il échouera de nouveau. On voudrait placer le pays sous la tutelle de personnes dont le seul titre est qu'elles sont les fils aînés de personnes possédant aussi peu de titres qu'elles-mêmes. C'est une insulte qui espère l'orateur, leur sera retournée.

La nation est-elle destinée à être libre ou à être de tout temps emprisonnée dans un cercle de tarifs, de trusts, de monopoles et de privilèges? L'orateur ne resterait pas une heure de plus membre d'un cabinet libéral s'il ne savait pas que le cabinet est résolu à ne pas conserver le pouvoir, après les élections, s'il n'a pas le pouvoir de faire aboutir ses projets de loi.

La fameuse salle à manger du Club était trop petite pour contenir la foule des admirateurs et des amis du chancelier de l'Echiquier. Il jouit, du reste, au parlement, d'une énorme popularité auprès des membres de tous les partis, comme en témoigne d'éclatante façon l'éloge que fit de lui M. Balfour à un récent dîner public. Il faut reconnaître que, quelque antipathie que l'on ait pour les malheureuses méthodes démocratiques de M. Lloyd George, on ne peut qu'admirer la façon dont il a dirigé les interminables débats du finance bill.

## Lettres pontificales

L'Osservatore Romano publie la lettre par laquelle, à la date du 21 novembre, le Souverain Pontife répond à LL. EE. les cardinaux Kopp et Fischer qui lui avaient transmis les félicitations et les vœux de l'épiscopat allemand réuni à Fulda:

«En considérant les temps actuels, écrit Pie X, qui certes ne sont pas propices pour des manifestations de joie, nous avons préféré passer dans le silence le souvenir mémorable pour nous du 25e anniversaire de Notre épiscopat. Puisque votre piété filiale veut en agir autrement, Nous voulons vous dire que vos félicitations et vos souhaits nous ont été fort agréables.

«Les éloges dont vous comblez ce que nous avons fait depuis le début de notre épiscopat à Mantoue jusqu'à ce jour, vous sont inspirés par l'abondance de votre affection; pour Nous, que d'Nous jeter un regard sur toute cette période de Notre vie, nous sommes nécessairement fort ému, à la pensée du compte sévère que Nous devons en rendre au Prince des Pasteurs.» Et le Pape demande aux évêques de continuer à l'aider par leur concours diligent et leurs saintes prières.

—A la date du 15 novembre, le Pape a également répondu à une adresse que lui avaient envoyée les évêques de la Romagne et de l'Emilie, réunis à Bologne pour leur conférence annuelle.

Le Pape insiste de nouveau sur la nécessité de travailler sans cesse à rendre le clergé plus saint et plus apostolique, à cette heure où les impies redoublent leurs assauts contre les prêtres, veulent avilir toujours plus leur situation et cherchent à priver leur ministère de toute influence:

«Faites de vos séminaires, dit le Pape, l'objet de toutes vos sollicitudes, afin qu'ils soient autant de foyers des vertus ecclésiastiques, et afin qu'à l'éclat des vertus corresponde la dignité de la science, pure de toutes les maximes funestes des modernistes. L'une et l'autre sont pour les jeunes clercs de suprême nécessité pour qu'ils croissent suivant les espérances de l'Eglise comme de jeunes plants d'olivier autour de la table du Seigneur, et qu'élevés au sacerdoce, ils puissent vous aider dans vos labeurs.

«Le reste du clergé retiendra aussi votre sollicitude. Avec les années, il arrive à la nature humaine de s'engourdir dans ses bonnes résolutions, si on ne ranime pas le feu de la charité. Veillez donc à ce que tous les ouvriers de la vigne du Seigneur soient constants dans l'amour de la piété et y fassent des progrès continus; qu'ils apportent la diligence nécessaire dans l'accomplissement de leurs devoirs sacerdotaux; que de temps en temps pour retremper la vigueur de l'esprit, ils se donnent cœur et âme à la méditation assidue des choses célestes et aux exercices spirituels; qu'ils n'abandonnent pas les études, spécialement des sciences sacrées, mais qu'ils ne cessent point d'y rafraîchir leur mémoire; qu'ils régissent enfin leur conduite de façon à être en tout des modèles pour la doctrine, l'intégrité et la gravité de la vie.»

## LA BATAILLE DU BUDGET EN ANGLETERRE

C'est la quatrième fois, depuis un siècle, que les membres de la Chambre Haute de l'empire britannique se trouvent en conflit avec les Communes. En 1831 et en 1884, ils rejetèrent une réforme électorale. En 1893, ils condamnèrent le Home rule bill. En 1909, ils repoussent le budget.

En 1831, ils virent se dresser si véhémentement devant eux les protestations des classes moyennes, qu'ils durent céder, ce qu'ils firent d'autant plus facilement que la reine Victoria elle-même les en pria. En 1893, leur résistance à une réforme, à laquelle la majorité du peuple anglais se trouvait hostile les rendit populaires. Que se produira-t-il en 1909?

En réponse au vote de l'amendement Lansdowne, M. Asquith propose à la Chambre des Communes la déclaration suivante: «L'action de la Chambre des Lords, en refusant de transformer en loi les dispositions financières prises par la Chambre des Communes pour le service de l'année est une violation de la constitution et une usurpation des droits des Communes.» Il ne pouvait en être autrement. Le gouvernement ne cherche pas de réponse subtile. Il accuse les Lords d'institutionnalisme et d'usurpation de pouvoir.

Les Pairs sont en droit, dans ces con-

ditions, de vouloir soumettre le budget aux électeurs. Si M. Asquith considère sincèrement que le peuple anglais approuve le nouveau bill de finances, il n'a aucune raison de craindre le résultat des prochaines élections. La majorité qu'il dit avoir lui permettra de poursuivre ses réformes avec une sûreté bien plus nette et la Chambre dorée aura dégagé ses responsabilités. Mais cette fameuse majorité pourrait bien se trouver très réduite, sinon retournée entièrement en faveur des conservateurs. L'opinion du jour prévoit que les libéraux reviendraient au pouvoir, mais avec une majorité si faible que tout gouvernement leur sera impossible. De nouvelles élections devraient avoir lieu et cette fois, les Asquith, Lloyd George et autres libéraux seront définitivement les vaincus de la lutte audacieuse.

## ÇA ET LA

### LES LAICISATEURS JUGES PAR EUX-MEMES

L'administration de l'Assistance Publique de Paris est un organisme sectaire dont le plus grand souci a été de chasser des hôpitaux tout ce qui, de près ou de loin, pouvait rappeler aux pauvres malades l'idée de Dieu et les espérances d'une vie meilleure.

Le «Journal des Praticiens», de Paris, organe qui n'est certes pas catholique, constate que l'Assistance Publique aurait pu employer son activité sur un terrain plus avantageux pour les malheureux:

«La leçon inaugurale du Dr Hutinel, qui paraît en tête du journal, dans sa forme modérée... est le plus terrible réquisitoire qui depuis longtemps ait été dirigé contre l'administration de l'Assistance Publique. Elle nourrit très bien ses fonctionnaires, leur alloue la majeure partie des subsides qui sont destinés aux malades (67 0/0); en quoi elle figure, notre Assistance Publique, l'administration type sur laquelle s'empresse de se modeler toutes les autres. Il est vraiment temps d'ouvrir largement nos fenêtres à la lumière.

«Desordre, anarchie, gaspillage, tel apparaît le bilan de l'administration de l'Assistance Publique.»

Non vraiment, ce n'était pas la peine de chasser les Soeurs des Hôpitaux pour aboutir à un aussi déplorable résultat. Au surplus nous aurions tort de nous en montrer étonné, car anticléricalisme et dévouement son deux choses qui doivent faire mauvais ménage ensemble.

### L'EPÉE DU ROI JEAN

A Castel-Rising, le roi Edouard a créé chevaliers-commandeurs de l'ordre de Victoria sir William Folkes et sir Somerville Gurney. Ces deux nominations ont donné lieu à une intéressante cérémonie.

Le roi, assis sur un trône placé sur une estrade, a procédé à l'investiture des deux nouveaux chevaliers, qui ont ployé le genou devant lui. Prenant une épée, il a frappé légèrement les deux épaules des deux chevaliers en disant à l'un: «Rise, sir William», et à l'autre: «Rise, sir Somerville», puis il leur a remis les insignes de l'ordre.

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant, c'est que l'épée dont Edouard VII s'est servi est celle du célèbre roi Jean d'Angleterre, mort en 1216. Cette épée appartient à la corporation de la ville de King's-ville et, selon la tradition, elle aurait été donnée par le roi à un moine de cette ancienne ville. Elle est conservée soigneusement à l'hôtel de ville de King's-ville, dont elle est une des plus précieuses curiosités.

### LA CHUTE DU CABINET GIOLITTI

Le ministère italien Giolitti est démissionnaire. Il a subi un grave échec, qui a entraîné sa chute. Les bureaux de la Chambre avaient à élire deux commissaires chargés d'examiner les projets financiers du cabinet. Or, des neuf commissaires qui ont été nommés, sept appartiennent à l'opposition et des deux ministériels élus, l'un ne l'a été qu'à une voix et l'autre à deux voix de majorité.

C'était un véritable désastre. Ce résultat n'était point complètement inattendu, car, au début, avaient produit une impression favorable en ce qu'ils constituaient un premier pas vers la réforme des impôts, n'ont pas résisté à une critique approfondie.

### EVEQUES ET CURES POURSUIVIS PAR LE FISC

Le ministre des finances, en France,

vient de donner aux percepteurs l'ordre de faire rentrer d'urgence les amendes encourues par le cardinal-archevêque de Bordeaux, les évêques de Cahors et de Bayonne, les curés de Bordeaux et de Biarritz, et deux curés du diocèse d'Auch, etc.

Pour tous, rappelons-le, l'unique motif des condamnations est d'avoir affirmé par la rédaction ou par la lecture de documents conçus dans les termes les plus mesurés, la doctrine imprescriptible de l'Eglise: «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.»

Il paraît — car les ordres de M. Cochery sont formels — que si les évêques ne payent pas, des poursuites seront exercées contre eux, et leur mobilier sera vendu.

Il faut bien que M. Cochery remplisse le gouffre de son budget; 200 millions de déficit!

On fait remarquer en outre, qu'alors que les évêques vont être ainsi poursuivis par M. Cochery, jamais ni M. Caillaux, alors ministre, ni M. Briand n'ont osé demander à M. Gustave Hervé le paiement de 1,500 francs, montant des amendes auxquelles il a été condamné pour sa propagande antipatriotique et antimilitariste.

Il y a toujours, même sous le ministère Briand, deux poids et deux mesures!

### GALLICISMES PANGERMANISTES

Une foule de mots français ont droit de cité dans la langue allemande; parmi ces mots, il y en a qui n'ont pas toujours la même signification qu'en Canada. Ainsi un «friseur» en Allemagne, signifie chez nous un coiffeur, une «garde-robe» est chez nous un vestiaire, un «fidèle» est chez nous un «homme gai», etc.

Or ces «gallicismes» jouent parfois un rôle singulier dans les efforts de pangermanistes en Alsace-Lorraine.

Ainsi récemment à une fête de vétérans allemands donnée à la Vieille Bourse de Mulhouse quelques vétérans poméranien ou brandebourgeois ont été offusqués du vocabulaire de «vestiaire» inscrit au-dessus de la salle où l'on dépose les pardessus et les chapeaux.—«Nous sommes ici sur terre allemande, dit l'un d'eux, et il faut des inscriptions allemandes.» Et l'on enleva le tableau.

«Mais que dois-je mettre à la place?» s'écria la brave préposée. On lui répondit fièrement: «Il faut mettre une inscription en allemand. Mettez «garde-robe»!!!

### IMPORTANT DOCUMENTS SUR SHAKESPEARE

M. William Wallace, bien connu par ses recherches sur Shakespeare, vient de découvrir de nouveaux documents sur l'illustre dramaturge.

Si l'on en croit M. Wallace, ces documents, qui ont trait aux rapports financiers de Shakespeare avec les théâtres du Globe et de Blackfriar, sont les plus importants qui aient été mis à jour depuis la découverte du testament de Shakespeare par le révérend Joseph Green en 1767.

Ces documents nous apprennent que cinq ans après ses débuts comme acteur, Shakespeare occupa la première place après le directeur et reçut vers la fin de sa vie 600 livres sterling (soit 5,000 piastres) par an, indépendamment des honoraires qu'il recevait en qualité d'auteur.

M. Richard Wallace a trouvé ces documents parmi les actes d'un procès provoqué par des questions de famille.

### UN MONUMENT A CHRISTOPHE COLOMB

Les monuments érigés en l'honneur de Christophe Colomb, en Italie, en Espagne et en Amérique sont au nombre d'une douzaine. Le plus beau entre tous est celui élevé par Gènes, sa ville natale.

Comme Colomb avait aussi habité quelques années à Rapallo sur le golfe de ce nom en Ligurie, un comté s'est constitué en vue d'y ériger un monument en l'honneur de l'illustre navigateur. Des Rapallois, établis en Amérique, ont envoyé une offrande de 5,000 piastres.

### MARCHANDS et INDUSTRIELS,

Vous devez annoncer dans la Croix, si vous voulez atteindre une clientèle choisie.

Il est impossible à l'annonceur d'atteindre nos nombreux lecteurs par un autre organe.

Le seul fait d'annoncer dans la Croix constitue aux yeux du public une sérieuse recommandation en faveur de l'annonceur et des marchandises annoncées.

Déclaration de l'Episcopat espagnol relative aux écoles dites laïques

El Correo espanol, de Madrid, nous apporte une importante déclaration de l'Episcopat espagnol, présentée sous forme d'exposé au président du Conseil des ministres contre les écoles dites laïques.

La déclaration débute ainsi :

« Les prélats espagnols croient remplir un devoir inéluctable de conscience et donner une haute preuve de leur patriotisme en attirant l'attention du gouvernement sur le préjudice causé par la permission donnée au fonctionnement des écoles laïques et des écoles dites neutres. L'episcopat supplie le gouvernement de ne consentir en aucune façon à la réouverture de celles qui ont été closes par l'autorité à la suite des horreurs commises à Barcelone, lesquelles forment une tache dans l'histoire de la patrie et un motif de honte pour l'humanité. »

« Même si de telles écoles allèguent leur neutralité en matière religieuse, elles sont réellement et nécessairement irréligieuses. »

« Sur le terrain de l'enseignement on doit surtout observer d'une manière palpable les paroles du Christ :

« Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. »

« Si on ne parle jamais de religion dans les écoles, les élèves croiront que les idées religieuses qui leur ont été inculquées par leurs parents ou par des prêtres sont antiscientifiques et par conséquent indignes de régler la vie du citoyen en dehors de son foyer. »

« Dans l'enseignement le plus élémentaire, il faut souvent traiter des matières qui font aussi l'objet de la religion et qu'il faut résoudre soit en faveur des idées religieuses soit contre elles. Un maître antireligieux, même s'il veut observer la neutralité, ne pourra pas être neutre longtemps et les élèves qui voient en lui un personnage supérieur ne tarderont pas à partager son mépris pour toute religion positive. »

« La neutralité des écoles laïques est une formule vaine, un prétexte pour ne pas donner l'alarme, un piège tendu aux pères de famille afin qu'ils ne se refusent pas à envoyer leurs enfants dans ces écoles. Il arrive de tous les côtés ce qui est arrivé en France, où un inspecteur d'instruction publique, Dequaire-Grobel, pouvait écrire aux instituteurs laïques :

« L'école laïque est une machine de guerre contre le catholicisme. Le but de l'école est de former des libres-penseurs. Ce serait nous frustrer des espérances que nous fondons sur l'école laïque, si l'on y observait une respectueuse neutralité. L'école laïque est un moule dans lequel on met un enfant chrétien et d'où l'on tire un renégat. »

« Mais si elles n'étaient pas hostiles à la religion, par le seul défaut de religion, elles ne pourraient pas former un centre moral d'enseignement. Enseigner la morale en écartant la religion, équivaut à vouloir construire un édifice sans base. »

« La statistique prouve que le principe en vertu duquel on dit : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison », est absolument faux du moment que Dieu est exclu de l'enseignement. »

En France le chiffre des délits parmi les adultes se maintient presque stationnaire, alors que ces délits augmentent d'une façon épouvantable parmi l'enfance et la jeunesse, en coïncidant avec l'extension de l'enseignement laïque, auquel des observateurs consciencieux et nullement passionnés attribuent cette augmentation de la criminalité. »

Puis, la lettre épiscopale passe en revue le rôle de l'école en Italie, au Japon, en Allemagne, etc. Finalement l'Episcopat en appelle au texte du Concordat, qui oblige le gouvernement espagnol à faire donner dans toutes les écoles un enseignement conforme à la doctrine de la religion catholique et constate que la loi sur l'enseignement public et l'article II de la constitution garantissent le caractère religieux et catholique de l'école en Espagne.

Le document est daté de Tolède le 29 novembre, du siège primatial et patriarcal d'Espagne et des Indes et signé par tous les membres de l'episcopat.

LE BLUFF DES INSTITUTEURS

Les instituteurs français continuent leurs bluffs !

On avait fait courir le bruit qu'ils s'étaient rendus compte du ridicule de leurs poursuites et avaient renoncé à les exercer. C'était faux.

Il paraît bien, en effet, que leur Fédération persiste dans son intention de traduire les évêques devant les tribunaux.

Mais ces poursuites ne sont pas approu-

C'est l'hiver, c'est le temps de la Fourrure

Nous ne connaissons pas de marchands de

FOURRURES

plus populaires que

Chas. Desjardins & Cie

Et c'est avec raison. Etant les pionniers de la fourrure dans Montréal ils savent, à la perfection, satisfaire la clientèle toujours de plus en plus considérable qu'ils ont conquise de haute lutte, en lui vendant à des prix beaucoup moins élevés qu'ailleurs les

MEILLEURES FOURRURES QU'IL Y AIT AU MONDE

Impossible de ne pas être satisfait chez

M. Chas. Desjardins & Cie

130 rue Saint-Donis, Montréal

(entre Sainte-Catherine et Dorchester)

Cette maison répare les fourrures et les rend comme neuves.

vées par tous. Ainsi, la dite Fédération, nous assure-t-on, est fort irritée contre la Ligue de l'enseignement, parce qu'elle n'ouvre pas sa caisse. Aussi l'œuvre de Jean Macé et de la franc-maçonnerie est-elle accusée de « s'embourgeoiser » et de n'employer guère qu'à des « thés » « le million qu'elle a économisé » Elle est sommée carrément de détruire l'impression de son inutilité. La vérité est que les procès intentés aux évêques ont été voulus par les éléments révolutionnaires, de plus en plus nombreux dans le corps enseignant ; les habiles du Grand-Orient y sont hostiles, au contraire, parce qu'ils craignent que la révélation publique et authentifiée par la justice, de l'enseignement donné dans certains livres et dans certaines écoles ne fasse une profonde impression sur l'opinion.

A la liste donnée par nous des prélats poursuivis, il faut ajouter les noms de NN. SS. Grélier, évêque de Laval; Boutry, évêque du Puy; de Ligonnès, évêque de Rodez; Turinaz, évêque de Nancy; Williez, évêque d'Arras.

Les procès annoncés auront donc lieu, mais limités à une quinzaine tout au plus. Celui qui a été intenté au cardinal Lugin a déjà été renvoyé une première fois.

On comprend que les instituteurs ne soient pas pressés de voir rejeter leurs prétentions.

QUI A DIT CELA ?

« Je conjure chaque père de famille de préparer une postérité qui connaisse l'Évangile, de peser les grandes vérités enseignées par ce grand livre sublime et de les graver dans la tête de ses enfants ? »

— Qui a dit cela ? — Le F. Voltaire.

« La première connaissance qui soit essentielle à la jeunesse, est la religion, unique base de la morale. »

— Qui a dit cela ? — Le F. Diderot.

« Elevez-nous des croyantes et non des raisonneuses ! »

— Qui a dit cela ? — Napoléon Ier.

« L'augmentation de l'instruction n'amène pas du tout une augmentation de moralité. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation religieuse. Le christianisme doit être la base de l'instruction du peuple. »

... L'enseignement doit être chrétien.

« L'école publique est un sanctuaire dont la religion ne saurait être bannie. »

— Qui a dit cela ? — Victor Cousin.

« L'ignorance vaut mieux que la mauvaise science ! Je veux donc sincèrement, je dis plus, je veux ardemment l'enseignement religieux. »

— Qui a dit cela ? — Victor Hugo.

« Il faut que l'instruction primaire soit vraiment bonne, qu'elle soit profondément religieuse. »

— Qui a dit cela ? — Le protestant Guizot.

« L'ignorance de Dieu est la plus grande calamité d'un état ; ébranler la religion, c'est renverser le fondement de la société. »

— Qui a dit cela ? — Platon.

« Nulle nation n'a jamais existé, que la religion ne lui servit de bases. »

— Qui a dit cela ? — J.-J. Rousseau.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Table of train schedules for Le Pacifique Canadien, listing routes to Boston, Lowell, Toronto, Chicago, etc., with departure and arrival times.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE

129 rue St-Jacques, près du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

QUATRE TRAINS TOUS LES JOURS DOUBLE VOIE POUR TORONTO, BUFFALO, DETROIT, CHICAGO

Table of train schedules for Grand Trunk Railway, listing routes to Montreal, Ottawa, Toronto, Buffalo, Detroit, Chicago, etc.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne négligez aucun mal de l'oeil... Examen gratuit des yeux... Spécialiste BEAUMIER, 144 St. Catherine.

« Les principes religieux sont mille fois plus nécessaires aux nations que les codes civils et les institutions politiques. »

— Qui a dit cela ? — Encore Cousin.

Mme la princesse Marie-Adélaïde de Bourbon, fille de feu le duc de Parme, vient de prendre le voile au monastère de l'île de Wight, où une tante de la princesse, Elisabeth de Belgique, fait déjà l'édification de la communauté.

SOUVENIR de Famille

PAR l'abbé E.-P. CHOUINARD

portant l'imprimatur de Mgr l'Évêque de Rimouski.

Excellentes notions sur le mariage, le baptême et la première communion, accompagnées du décret de PIE X sur les fiançailles et le mariage, et suivies de formules d'un registre familial.

En vente au prix de \$10. le cent exemplaires, ou 15 c. l'exemplaire, chez l'auteur, M. l'abbé E.-P. Chouinard, curé, à Saint-Paul-de-la-Croix, comté Temiscouata; à la Librairie Laval (M.J. A. Pelletier), à Trois-Rivières; à la Propagande du Livre, à Québec; ou chez J. P. Garneau 6 rue de la Fabrique à Québec. (16 oct. 6m.)

Advertisement for Liniment les 7 Huiles (7 Oils Liniment) by De Boulanger, featuring an illustration of a person and text describing its benefits for rheumatism and other ailments.

Advertisement for Fedbath Suore Granule, manufactured by The Canada Sugar Refining Co., Limited, Montreal, Canada.

Advertisement for Vins de Messe (Vatican and Sanctuaire brands), featuring the text 'Le Nom Seul Est Une Garantie' and listing depositaries in Quebec and Montreal.

Large advertisement for La 'Croix' (The Cross) publishing house, located at 309 rue Saint-Paul, Montreal. It lists various publications like books, brochures, reviews, and annuals, and mentions 'Typographie artistique' and 'Prix très modérés'.

Advertisement for La Meilleure Farine d'Avoine (The Best Oat Flour) by Ogilvie, featuring an illustration of a globe and text describing the quality and nutritional value of the flour.

## Le Jugement du Juge Cannon

Le jugement qui vient d'être rendu par Son Honneur le Juge Cannon à la suite de l'enquête sur la malversation de certains échevins est un soulagement pour la conscience publique. Il est regrettable, cependant, que ce jugement n'ait pu atteindre aussi l'élément anglais, parce que l'enquête royale a été fermée trop tôt.

Le triste état de choses qui existe dans l'administration des affaires municipales à Montréal est des plus malheureux. Ce qui rendait difficile de mettre la pelle dans cet amas de pourriture c'était la solidarité existant entre certains coupables et leurs amis, qui n'ont pas reculé devant le crime abominable de parjure pour empêcher la lumière de pénétrer dans ce cloaque d'immondices.

De deux choses l'une : pour souffrir à ce point la voix de la conscience, il y a chez ces gens-là ou une grande perversité ou une grande ignorance de la loi divine. Donnons-leur le bénéfice de l'ignorance ; il est moins odieux que l'autre, néanmoins il laisse encore planer sur eux une accusation terrible.

Comment expliquer qu'après tant d'enseignements religieux donnés sur les devoirs qu'impose la justice, ces hommes aient continué à pratiquer leur religion, à se confesser et à communier avec des montagnes d'injustices sur la conscience ?

Après la constatation d'un tel engourdissement de la conscience, nous nous expliquons assez facilement qu'on entre dans la franc-maçonnerie tout en continuant de se dire catholique et d'assister à la messe.

Marcher la tête haute et rester avec la réputation d'honnête homme, tandis qu'au pénitencier il y en a de moins coupables, c'est un scandale ; car l'échevinat, tel qu'il existe, est une école de vice, la caverne des 40 voleurs, un vrai désastre pour la cité.

Vraiment, quand nous réfléchissons sérieusement à ce fait qu'une corruption organisée existe au sein de la ville de Montréal qui a la réputation d'être très catholique, les bras nous tombent et nous restons anéantis.

Comment les choses en sont-elles arrivées à ce point ? Le vice serait-il contagieux ? et se propagerait-il comme une maladie épidémique qui n'est point contrôlée ? Nous le ferions et nous nous permettrons ici de faire quelques réflexions sur l'hygiène morale comme les spécialistes en font sur l'hygiène physique.

Y a-t-il une hygiène morale ? ou plutôt, si vous voulez : les vices sont-ils contagieux ?

Entre les lois qui régissent le monde physique et celles qui régissent le monde des âmes, l'observateur attentif trouvera une analogie frappante qui peut jeter une grande lumière sur une foule de phénomènes qui nous étonnent et paraissent inexplicables.

Le monde des esprits qui nous environne et qui échappe à nos sens est en quelque sorte plus réel que le monde des corps et comme celui-ci il a ses lois.

Nous constatons, par nos sens, que tous les êtres organisés, soit dans le règne animal, soit dans le règne végétal, ont une atmosphère qui les enveloppe et que cette atmosphère est produite et entretenue par le rayonnement de parcelles invisibles qui émanent de la substance de chaque corps.

Autrement, impossible d'expliquer le fait des odeurs. Le feu rayonne la lumière et la chaleur ; l'eau la fraîcheur ; les plantes leurs odeurs ; les fleurs leurs parfums ; les animaux ont aussi une odeur spécifique.

Maintenant, pas une plante, pas une fleur dans le règne végétal ne dégage la même odeur ; elles diffèrent sous ce rapport comme sous ce-

lui des formes accidentelles. Nous pouvons dire la même chose du règne animal. Dans un troupeau de brebis, il y a, en outre l'odeur générale, l'odeur spécifique particulière à chaque individu du troupeau ; c'est ainsi que le petit de la brebis reconnaît sa mère entre mille mères de même couleur et de même taille. Soyez certain qu'il ne se trompe pas ; c'est ainsi que le chien retrouve son maître en flairant sa piste piétinée par des centaines de personnes. C'est encore par l'odeur qu'il suit la trace du gibier à travers mille sentiers divers et qu'il le rejoint à son gîte. Le chien limier retrouve un personnage dont on lui a fait sentir levêtement. Comment expliquer cela s'il n'était pas resté dans l'air une odeur spécifique que l'odorat délicat du chien sait reconnaître. Chez l'homme, ces odeurs diffèrent comme les figures. Les diverses nations ont pareillement une odeur pécifique qui diffère les uns des autres. Bien plus, chaque individu chez la même nation a son odeur particulière. Comment comprendre ce phénomène ? Et cependant le fait existe, l'expérience le prouve.

Eh ! bien, Dieu, qui peut diversifier les choses à l'infini, comme il l'a fait pour les anges, a mis une loi semblable dans le monde des âmes. Elles rayonnent l'odeur morale de leurs vices ou de leurs vertus. La vertu a sa beauté et son parfum et le vice a sa laideur et sa fétidité. De là une atmosphère morale qui exerce une action sur d'autres âmes, action qui sera favorable ou funeste selon que l'âme sera vertueuse ou vicieuse et qui sera d'autant plus active que les habitudes de vertus ou de vices seront développées en elle.

Plus le nombre des débauchés est grand dans une société, plus l'influence de l'atmosphère du vice agit fortement autour de lui, et, à certains moments, il devient difficile de résister à son action, à moins qu'on en soit protégé par de fortes habitudes de vertus.

L'atmosphère morale empestée empoisonne les âmes tout comme l'atmosphère physique empestée peut empoisonner les corps qui n'ont pas une solide constitution.

On dit parfois que tel genre de crime (le suicide par exemple) devient épidémique, c'est la vérité. Cette passion de se suicider peut se communiquer comme par une espèce de sympathie ou de magnétisme qui se transmet de l'un à l'autre. En vertu de la loi du rayonnement des êtres, dont nous constatons la preuve dans le monde des corps, nous pouvons admettre que les maladies morales se communiquent comme la peste et la variole.

Alors, on comprendrait le grand malheur qu'il y a à laisser répandre la débauche dans les villes. Elle se multiplie comme les cas de fièvre ou de choléra et de variolo que l'on ne prend pas le soin d'isoler. En peu de temps toute une ville en est empestée et les remèdes qui, dès le principe, auraient pu être efficaces n'ont plus aucun effet.

Dans les temps d'épidémie, on ferme les théâtres, et cependant il ne s'agit que de protéger les corps. Que dirait-on si, au lieu de prendre cette précaution, on invitait tous les pestiférés aux réunions de divertissements ? Ne serait-ce pas véritablement un grand crime ? Cependant, on le commet ce crime dans l'ordre moral. Ce sont ceux-là mêmes qui paraissent sur la scène pour amuser le parterre et les galeries qui sont pris de la maladie contagieuse et qui, avec leur atmosphère de vices, font rayonner ceux-ci sur les âmes, et personne n'en est effrayé.

Quel aveuglement moral ! !

PIERRE BAYARD

Sa Grandeur Mgr Bégin, dont la santé est encore chancelante, est parti pour l'Europe le 13 du courant. Il y subira un traitement spécial. Durant son absence, S. G. Mgr Roy, évêque auxiliaire, administrera le diocèse.

## L'enseignement militaire obligatoire

Jules Romain écrit avec beaucoup de raison dans la *Vérité*, au sujet du projet, lancé par lord Strathcona, de rendre l'enseignement militaire et la culture physique obligatoires dans les écoles du Canada :

"Avant de songer à rendre l'enseignement de la culture physique obligatoire dans nos écoles, il serait préférable de rendre obligatoire l'enseignement religieux."

N'est-il pas vrai que dans un grand nombre d'écoles au Canada on n'enseigne pas les commandements de Dieu ? Et on voudrait aujourd'hui dans ces écoles où l'on n'a pas le temps de parler de Dieu, de la religion, des devoirs du chrétien, consacrer peut-être plusieurs heures par semaine, à enseigner la culture physique aux enfants.

Qu'on laisse donc aux parents le soin de donner à leurs enfants les exercices physiques qu'ils jugent nécessaires à leur développement et cela suffit certes.

D'ailleurs, dans un grand nombre d'écoles les maîtres font faire des exercices physiques à leurs élèves. On peut si l'on veut recommander aux instituteurs et aux institutrices de donner de temps à autre des leçons de gymnastique et d'exercices corporels faciles pour développer chez les enfants l'esprit de discipline en même temps que les muscles. Mais il y a loin de là à la culture physique obligatoire.

De nos jours il y a une tendance à créer de nouveaux devoirs, de nouvelles obligations. On s'affranchit par contre de vrais devoirs, de vrais obligations.

Il faut avoir l'esprit bien mal tourné pour vouloir rendre obligatoire une chose aussi secondaire, aussi facultative que la culture physique.

Enseignons à nos enfants à bien accomplir leurs vrais devoirs, à remplir leurs véritables obligations ; c'est là le seul, l'unique moyen de former des hommes. Laissons à certains anglais la tâche de former des hommes à rebours, en rendant par exemple la culture physique obligatoire et facultatif l'enseignement des devoirs de l'enfant envers son Créateur."

## NOUS NE POUVONS PLUS TENIR NOS ENFANTS

M. de Lamarzelle, sénateur, écrit dans la *Gaule*, de Paris, cette juste réflexion : "Tous ceux qui habitent la campagne et qui la connaissent, s'ils savent observer et réfléchir, savent à quel point cette lutte contre l'école athée et sur son propre terrain arrive bien à son heure."

"Actuellement les paysans, même dans les régions les moins religieuses de la France, vous disent ce mot caractéristique : "Nous ne pouvons plus tenir nos enfants !"

"Cette expression en dit long dans sa vulgarité. Et quand on leur demande quelle est la raison de ce défaut de discipline filiale dans l'esprit et dans le cœur de leurs fils ou de leurs filles, ils n'hésitent pas à montrer du doigt l'école athée et sont bien près de comprendre que si dans un pays, l'on s'aperçoit de celui qui est le fondement en ce monde de toutes les autorités, quelles qu'elles soient, l'autorité paternelle doit fatalement disparaître comme toutes les autres."

"On comprend, par la constatation de ce fait indéniable, à quel point la parole des évêques tombe aujourd'hui sur un terrain admirablement préparé pour la recevoir."

La Belgique, jusqu'à notre époque, a toujours été religieuse ; et tenez pour certain qu'à compter de l'instant où elle ne le sera plus, il n'y aura plus de Belgique indépendante ; et je doute fort que sa prospérité matérielle et morale y gagne.

Baron de GERLACHE.  
(Discours à une société d'ouvriers).

Un rédacteur de l'*Univers* en cette qualité, ne doit avoir ni ami, ni ennemi ; c'est-à-dire qu'il ne s'accordera pas à l'amitié de ce qu'il ne doit qu'à la justice, et que ce qu'il doit à la justice, il ne le refusera pas à l'inimitié. L'unique but est de servir l'Eglise, on y marche en s'oubliant soi-même complètement, et on se contente des récompenses qui seront distribuées au Jugement dernier.

Louis VEUILLLOT.  
(Instructions au correspondant de l'*Univers* à Rome, 23 fév. 1858)

## Le drame anglais

M. de Vogué désigne ainsi la crise fameuse par laquelle l'empire britannique peut très bien voir sombrer ses destinées prospères dans l'abîme des discussions stériles.

Edouard VII, suivant le désir de son gouvernement, a prorogé le parlement. Selon l'usage, il a fait lire aux Communes son message. Les libéraux auraient souhaité qu'il y adressât un blâme aux Lords, mais Edouard VII connaît trop son devoir constitutionnel pour se départir de son haut caractère. Il s'est étendu longuement sur les relations du Royaume-Uni avec les pays étrangers, sur la réforme électorale dans l'Inde, sur l'union sud-africaine et la conférence navale. Tour à tour, en termes précis, il a donné son sentiment sur la loi agraire en Irlande, les habitations ouvrières, l'institution des Bourses du travail, la création de chambres de l'industrie et l'amélioration des routes. La seule phrase que l'on puisse relever dans son discours, contenant une allusion aux circonstances litigieuses, est celle-ci :

"Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie de la libéralité et du soin que vous avez montré à l'occasion de la lourde augmentation des dépenses nationales exigées par la défense de l'Empire et par les réformes sociales ; je regrette que les mesures prises par vous aient été inefficaces."

Quelle est, dit l'*Univers* la pensée exacte d'Edouard VII sur le drame parlementaire de son pays ? On n'en sait trop rien. Evidemment, le roi ne semble pas condamner le budget, mais on sait que la question est devenue tout autre, puis que M. Asquith met en jeu maintenant l'existence même des Lords. Edouard VII prend bien garde de dire si ces derniers ont agi an'constitutionnellement et si des réformes doivent être faites dans leur noble assemblée. Cela n'empêchera pas les socialistes de prétendre, devant les électeurs, que le souverain les soutient de son approbation.

En tout cas, M. le Premier, qui pouvait à son choix proposer soit l'ajournement, soit la prorogation de la Chambre, a opté pour la dernière solution. C'est un fait gros de conséquences. En effet l'ajournement simple aurait permis au gouvernement de percevoir les nouvelles ressources prévues par le budget de 1909 jusqu'à la dissolution, tandis que la prorogation l'oblige à se contenter des impôts, qui peuvent être légalement perçus sans que le nouveau budget entre en vigueur. Le chancelier de l'Echiquier va devoir émettre des obligations à court terme. Ce seront des complications financières, qui compliqueront les complications politiques, et ce sera inextricable.

La lutte ne s'en fait que plus âpre. Déjà les Communes, dans leurs remontrances aux Pairs, avaient monté une violence inconnue jusque-là, même en 1798 et en 1692 : « Les Lords ont violé la constitution et usurpé les droits des Communes », disaient-elles avant que M. Asquith n'élevât encore plus haut le ton de la discussion :

"La résistance de la Chambre doit être pour elle un point d'honneur. Elle renierait son histoire et les traditions, dont elle est la gardienne, si elle laissait passer encore un jour sans faire ressortir qu'elle n'entend pas tolérer la plus grave indignité, la plus arrogante usurpation qu'on ait voulu nous imposer depuis deux siècles."

Nous sommes loin déjà des débats académiques de lord Lansdown et lord Roseberry. La discussion descend de la Chambre dorée et des splendeurs de Westminster dans la rue tumultueuse.

On ne s'étonne donc point d'entendre la voix de M. Henderson lancer son *labour party* « contre le coup d'Etat révolutionnaire des gentilshommes à privilèges et des riches à monopoles ».

## Ce milliard des Congrégations

Interviewé sur le milliard des congrégations, M. Combes, l'ancien premier ministre de France, a déclaré qu'il n'y avait jamais cru et que M. Waldeck-Rousseau n'y avait pas cru plus que lui, et que ce milliard n'était qu'une blague. Si "le petit père" voulait faire sa confession générale, je crois bien qu'il avouerait toute une série de ces blagues qui ont, depuis tantôt quarante ans, servi aux républicains à piper le bon peuple français épris de formules, et qui s'y laisse toujours prendre, lors même qu'elles sont plus creuses les unes que les autres, pourvu qu'elles aient bonne mine.

Ils ont débuté par deux blagues qui

étaient de taille. "Le gouverneur de Paris ne capitulera pas!" avait dit le général Trochu, et, en effet, le général Trochu n'a pas capitulé, mais il a donné sa démission de gouverneur, a fait nommer à sa place le général Vinoy, et le général Vinoy a capitulé. Passez muscade! "Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses!" avait déclaré avec non moins de solennité M. Jules Favre, et, par le traité de Francfort, M. Jules Favre a cédé à l'Allemagne deux provinces, nombre de forteresses, un million et demi de Français.

On pourrait faire l'histoire de cette république rien qu'avec ses blagues ; nous signalons l'idée aux faiseurs de manuels pour écoles primaires.

Prenons encore pour exemple M. Thiers, avec sa blague : "La république sera conservatrice, ou elle ne sera pas!" A quoi M. J. J. Weiss répliquait : "La république est une bêtise!" Et l'événement donc, quelle sinistre riposte lui a faite, à M. Thiers! Continuons par cette autre blague de M. Gambetta : "L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation!" Il est si bien un article d'exportation qu'il a fait à peu près perdre à la France son protectorat en Orient.

"Ni emprunts, ni impôts nouveaux!" avaient un peu plus tard et en choeur juré les républicains, et les impôts ont doublé, et les Français vont connaître les douceurs de la taille, contre laquelle s'est faite la Révolution française, mais sous le nom d'impôt sur le revenu, et la blague est de haute graine, puisqu'elle ramène à l'ancien régime sous le couvert de la république et de la démocratie, blagues aussi, en ce qu'elle donnent tout le contraire de ce que les républicains leur avaient fait promettre.

Fastidieuse serait la nomenclature de toutes ces blagues républicaines et je ne rappellerai plus que la fameuse blague de l'affaire Dreyfus : "La vérité et la justice sont en marche", parce que je crois que l'on commence à s'apercevoir de la vérité de ces blagues et que j'espère que bientôt viendra le jour où l'on en fera justice.

## UNE INEPTIE

Il a paru un livre stupide, sur la couverture rouge sang de bœuf un homme au sourire enragé, armé d'une faux au long manche, fauche des cathédrales qui tombent et érasent des Papes.

Chaque jour voit éclore de pareilles inepties que la franc-maçonnerie paye et que lit la jeunesse de demain ; nous n'avons pas le temps de nous en préoccuper.

Mais le présent livre rouge est écrit par Timothéon, ce qui est grave ; il s'intitule *Non Credo*, ce qui est audacieux ; il est préfacé par J. Ernest-Charles, ce qui est inquiétant ; et il est dédié à "Aristide Briand libérateur", ce qui est passionnant. On dit que c'est le livre d'un parti nouveau, le parti Ernest-Charles Briand, qu'il porte en ses flancs la doctrine de la France qui se fait et qu'il tente le tableau de la France qui se fera. Voyons.

La préface est donc d'Ernest-Charles. Ce critique virulent, qui essaya jadis de conquérir la gloire à coups de griffes, que la littérature dédaigna, que certaines Revues "débarquèrent" et qui, dans le métier de censeur, eut un périodique tué sous lui, est devenu pratique. Il a flatté Combes et Clémenceau et il encense Briand ; cela rapporte un peu plus que la Revue *Bleue* et que le *Censeur*. Mais comme il souffre de ses griffes rentrées, tous les matins, pour évacuer le venin, il écorche quelque moine ou quelque curé ; gymnastique suédoise du Bloc.

En dix pages, Ernest-Charles nous dit que *Non Credo* est un livre de "pensée hardie et d'action vigoureuse" — c'est beaucoup pour un livre anonyme — qu'il y a contradiction entre la science et la foi — naturellement — et que les fleuves ne remontent pas vers leur source — on s'en doutait. Dans cette préface ronflante et essoufflée, il n'y a pas autre chose. Je me trompe ; il y a les derniers mots, qu'il faut remarquer parce qu'ils sont la doctrine de demain : "Il était donné à notre âge contemporain de remplacer la formule du XIXe siècle hésitant et confus, les *Eglises libres dans l'Etat libre*, par cette autre : les *Eglises libres dans l'Etat souverain*, qui sera celle des temps à venir." Et dire que ces gens-là ont le cynisme de se réclamer de la Révolution!

Quand Ernest-Charles est fatigué, il cède la plume à Timothéon, qui nous expose le Timothéisme en 290 pages. J'ai lu son exposé avec une curiosité émue, sans

préventions, avec la vague crainte de me trouver face à face avec l'Evangile nouveau et d'être ébranlé par les génies combinés de Briand, d'Ernest-Charles et de Timothéon. Eh bien ! cette lecture m'a amusé et consolé ; il faut la conseiller aux croyants modernes qui se demandent avec anxiété si la Science ne va pas enfin ébranler leur foi. Ils en sortiront guéris de leurs terreurs.

Timothéon, le monsieur qui fauche des cathédrales, est très inférieur à M. Homais, qui au moins connaissait la pharmacie, et à Ernest-Charles, qui a des lettres. Lui ne connaît rien et écrit mal.

Voici quelques échantillons de sa prose : il suffit de citer : "L'Eglise se vante de posséder en France trente-six millions de croyants." Timothéon estime qu'il faut en rabattre et il compte cinq millions de gens qui font profession de catholicisme. Or, "ces cinq millions sont des abâtardis... Ces cinq millions sont des imbéciles... Ces cinq millions sont des stériles... Ces cinq millions sont des lâches..." Ces phrases réjouissantes écrites par un terrassier ivre commencent des paragraphes et amènent cette conclusion : "L'Eglise n'est pas une puissance créatrice, c'est une force d'exploitation." Evidemment, ce ne sont pas les politiciens du Bloc qui exploitent la France, c'est l'Eglise. On n'a qu'à voir : c'est l'Eglise qui nomme les préfets, les inspecteurs, les attachés des ministères, c'est l'Eglise qui distribue les palmes et touche les fonds secrets!

L'Univers.

## LIGUE JULES-FERRY

La Ligue Jules Ferry, qui vient de se former en France a pour but de servir de centre aux diverses ligues laïques constituées autour de l'école officielle prétendue neutre, mais en réalité athée. Les promoteurs de l'entreprise annoncent le projet de susciter et d'embrigader toute espèce de groupements : pères de famille, patronages post-scolaires, jeunesse et, sans doute aussi, vieillesse républicaines. Mais on craint la jalousie de la Ligue de l'Enseignement qui a si longtemps exercé le monopole de la propagande laïque. Cette vieille Ligue, arrivée à l'apogée de la prospérité, est très susceptible ! Elle semble d'ailleurs avoir déjà un bon nombre d'adversaires, même dans le monde laïque. Là, elle est de plus en plus critiquée.

Nous proposons à la Ligue nouvelle de prendre pour devise la promesse faite en 1881 par Jules Ferry. Alors, le ministre disait : "L'école congréganiste subsistera... en dépit des petits francs-maçons et des petits libres-penseurs."

Quela "Croix" soit votre labarum d'action sociale et politique.

Un avocat, convaincu de la culpabilité de son client, lui conseillait de tout avouer. — La franchise est votre seule ressource, insinua-t-il.

Taisez-vous donc, riposte l'accusé, comme si vous y connaissiez quelque chose ! Vous n'êtes pas seulement passé une fois en correctionnelle, et moi, j'ai déjà passé deux fois en cour d'assises. Vous avez peut-être la théorie, mais moi j'ai la pratique.

Le nouveau journal politique dont M. Bourassa sera le directeur s'appellera le *Devoir*. Le *Nationaliste* en sera l'édition hebdomadaire. Tous les rédacteurs attirés de celui-ci, MM. Asselin, Fournier et autres, iront au *Devoir*.

## DEUX NOUVEAUX EVEQUES

Le Rév. Père Fallon, provincial des Oblats, à Buffalo, serait, si l'on croit une dépêche de Rome, datée de mercredi, nommé évêque de London, Ontario, dont le siège épiscopal est vacant depuis le départ de Mgr McEvoy pour Toronto.

La même dépêche ajoute que M. l'abbé O'Reilly, curé de Saint-Antoine de Paloue (Minnesota) est nommé évêque de Fargo, Dakota-Nord.

La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup plus que la philosophie n'en saurait faire.

J. J. ROUSSEAU.  
(Emile).

Petits prodiges à quinze ans ; vrais sotts toute la vie.

Mme DE SÉVIGNÉ.